



Centre d'Appui au Développement local Participatif Intégré

BP : 96 Mora Tél : 677 90 17 03 / 699 58 03 49 E-mail : cadepi06@yahoo.fr /
cadepicm@cadepi.org

Site web : www.cadepi.org, Arrêté N°00000002/A/MINAT/SG/DAP/SDLP/SONG/BA du 09/02/2021
N° Contribuable : M 080500023077 – U N° CNPS : 340 - 0100671 - S

PLAN STRATEGIQUE DE CADEPI 2023-2027

Mai 2023

I. Rappel du contexte

Créée en 2002 et transformée du statut de GIE à celui d'une association en 2006, puis devenu ONG en février 2021, CADEPI a progressivement déployé ses interventions sur l'ensemble des trois (3) régions du Septentrion. Son plan d'action stratégique 2014-2018 illustre sa montée en puissance dans l'échiquier des ONG et associations de développement dans la zone septentrionale du Cameroun. Embrassant la vision de poursuivre le rêve d'une société juste et démocratique pour un développement durable, et ambitionnant à travers sa mission de promouvoir le dialogue et la concertation entre les parties prenantes pour la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration des services sociaux de base, l'Organisation s'est alors fixé l'objectif d'améliorer de façon durable et équitable l'accès des populations, en particulier les groupes vulnérables, aux ressources naturelles et aux services sociaux de qualité dans le domaine de l'éducation, santé et eau potable. De manière spécifique, l'Organisation s'est engagée à : (i) Améliorer ses capacités organisationnelles, institutionnelles et techniques ; (ii) Renforcer les capacités des leaders communautaires et politiques, des collectivités territoriales décentralisées et des organisations à base communautaire pour un développement local durable ; (iii) Promouvoir des stratégies et méthodes de gestion durable et équitable des ressources naturelles ; et (iv) Améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base.

La clôture en 2018 de la période de mise en œuvre de ce plan stratégique qui a constitué un socle d'accroissement de la visibilité et du rayonnement de CADEPI dans sa sphère d'intervention n'a pas été associée à une évaluation du chemin ainsi parcouru et au développement d'un nouveau plan stratégique présentant les nouvelles orientations de l'Organisation en termes de structuration et déploiement opérationnel. L'absence d'une telle initiative pendant une période supérieure à trois (3) ans est de nature à réduire les aptitudes de CADEPI à améliorer l'adhésion de ses membres aux prises de décisions, stimuler une réflexion à long terme et clarifier la direction à prendre dans le futur, s'attaquer aux problèmes majeurs de l'organisation, s'adapter aux mutations de son environnement (notamment la réduction des opportunités de financement), professionnaliser ses méthodes de travail en équipe, et mieux satisfaire la demande des cibles et bénéficiaires de ses interventions.

C'est ainsi qu'une équipe des consultants a été recrutée en 2020 en vue de l'actualisation du plan stratégique. Le Document de stratégie couvrant le cycle quinquennal 2023-2027 est le livrable ultime de la mission assignée à cette équipe. Il est bâti autour quatre (4) principales articulations, à savoir la présentation de l'Organisation, la méthodologie de réalisation de la mission d'actualisation du Plan stratégique 2014-2018, la présentation des résultats de l'évaluation dudit plan stratégique, l'identification des axes de renforcement stratégique de l'Organisation, et l'élaboration du nouveau Plan stratégique et des outils encadrant sa mise en œuvre et le suivi-évaluation des interventions. Le présent document est une présentation succincte du Plan stratégique.

II. Présentation de CADEPI

Le Centre d'Appui au Développement local Participatif Intégré (CADEPI) est en 2002 comme Groupement d'Intérêt Economique (GIE) et devenu Association en 2006 sous la dénomination « Cellule d'Appui au Développement local Participatif Intégré ». A la suite de l'arrêté du MINAT N°00000002/A/MINAT/SG/DAD/SDL/SONG/BA du 09 février 2021 portant agrément du statut ONG, CADEPI est devenue ONG avec pour dénomination, Centre d'Appui au Développement local Participatif Intégré. Son siège social est à Mora, département de Mayo-Sava. Ses interventions couvrent tout le territoire national. Elle cumule plus d'une quinzaine d'années d'expérience dans les secteurs du développement rural, d'appui à la décentralisation, de formation et du renforcement des capacités des acteurs locaux et des communautés à la base.

III. Vision et mission

CADEPI poursuit le rêve de *voir émerger une société juste et démocratique au sein de laquelle chaque citoyen(ne) est acteur (rice) dans les décisions qui le (la) concernent, et lui permettant d'accéder de façon durable et équitable aux ressources naturelles et aux services de base de qualité.*

Concernant sa mission, CADEPI est une ONG à but non lucratif qui, grâce au renforcement des capacités, ambitionne de « ***promouvoir la participation de la population de sa zone d'intervention, en particulier, celle des femmes et des jeunes du milieu rural, au développement local.*** » Ceci a pour objectif l'amélioration de leur accès et ce, de façon durable et équitable, aux ressources naturelles (eau, sols et arbres) et à des services de base de qualité (eau, éducation et soins de santé).

III.1. Buts et objectifs de CADEPI

Objectif global : Améliorer de façon durable et équitable l'accès des populations en particulier des groupes vulnérables, aux ressources naturelles et aux services sociaux de base de qualité dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'eau potable

Objectifs spécifiques :

- Améliorer ses capacités organisationnelles, institutionnelles et techniques ;
- Renforcer les capacités des leaders communautaires et politiques, des collectivités territoriales décentralisées et des organisations à base communautaire pour un développement local durable ;
- Promouvoir des stratégies et méthodes de gestion durable et équitable des ressources naturelles ;
- Améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base

IV. Domaines d'intervention prioritaires

Les domaines prioritaires d'intervention de CADEPI sont la gestion durable des ressources naturelles et l'appui à une approche participative aux actions de développement locale. CADEPI cherche à améliorer de façon durable et équitable l'accès des populations de l'Extrême Nord, en particulier des femmes et des jeunes en milieu rural, aux ressources naturelles (sols, arbres et eau) et aux services de base de qualité (éducation, santé, et eau potable), notamment en améliorant les conditions de leur participation à la prise de décision.

Depuis sa création, CADEPI s'est dédiée à la lutte contre la désertification et les changements climatiques qui constituent un frein pour le développement à l'Extrême Nord, et se manifestent par la perte de la fertilité des sols agricoles, la perte du couvert végétal, la diminution du pâturage, la perte de la biodiversité, l'irrégularité des pluies et la pauvreté.

V. Cibles et bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires des actions de CADEPI se recrutent parmi :

- les jeunes et les femmes;
- les ménages, principalement les plus vulnérables ;
- les éleveurs et les agriculteurs ;
- le personnel de santé/centres de santé ;
- les comités de santé et de gestion des points d'eau potable ;
- les artisans réparateurs des points d'eau potable ;
- les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- les Services Techniques de l'Etat ;
- les Personnes déplacées internes (PDI) et les Personnes retournées ;
- les enfants sans actes de naissance.

VI. Zones d'intervention prioritaires

Installée prioritairement dans la région de l'Extrême-Nord, CADEPI a progressivement couvert les deux (2) autres régions du Septentrion camerounais. Les activités menées depuis la création de l'Organisation ont touché plus d'une trentaine de communes dans les trois régions couvertes.

VII. Organisation et structuration

CADEPI est organisé autour de quatre (4) organes, à savoir l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Contrôle interne de gestion et la Coordination Technique.

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de délibération et de décision ; elle comprend tous les membres de l'ONG. Elle est l'instance apte à modifier les dispositions des statuts, agréer de nouveaux membres, prononcer l'exclusion d'un membre, proroger ou réduire la durée de l'ONG ou la dissoudre par anticipation, désigner et révoquer les membres du Conseil d'Administration, des Contrôleurs de Gestion et du Coordinateur Technique.

Le Conseil d'Administration est l'organe chargé de la gestion quotidienne de l'ONG. Il comprend trois (3) membres élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois (3) ans et rééligibles, à savoir un président, un secrétaire et un trésorier.

Le Contrôle interne de Gestion est assuré par une équipe de trois (3) personnes physiques nommées par l'Assemblée Générale des membres, choisies parmi les membres de l'association pour un mandat de trois (3) ans renouvelables.

La Coordination Technique est l'organe technique de l'association, et comprend un coordonnateur technique, des responsables des volets, des animateurs. A ce titre, elle est chargée de la conception, du développement et de la recherche, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des projets.

VIII. ACTIONS PRIORITAIRES DE CADEPI POUR LA PERIODE 2023-2027

Objectifs	Indicateurs	Périodicité d'évaluation	Actions	Régions / communes prioritaires	Période de réalisation et niveau de progression					Responsables	Budget estimatif (en FCFA)
					2023	2024	2025	2026	2027		
Axe N° 1 : Développement organisationnel et institutionnel de CADEPI											
Objectif 1.1 : Renforcer les capacités internes de suivi et de capitalisation des résultats et changements obtenus	Disponibilité de documents périodiques (trimestriels, semestriels, annuels, biennaux, quinquennaux) de capitalisation des interventions et d'analyse de l'état de progression des indicateurs 1 mécanisme de gestion des plaintes opérationnel	Trimestrielle	Recruter un personnel dédié au suivi, à l'évaluation et la capitalisation	Siège et antennes	x					Département des Ressources Humaines	150 000
			Développer un système de suivi évaluation, redevabilité (y compris le mécanisme de gestion des plaintes) et apprentissage des interventions de l'Organisation et les changements obtenus	Siège et antennes	x					Coordonnateur technique	-
			Former le personnel clé aux techniques innovantes de suivi et de capitalisation des actions de développement	Siège et antennes	x	x	x	x	x	Chargé de suivi évaluation	7 500 000
			Systématiser la production des plans de travail annuels, des rapports d'activités annuels et des documents de capitalisation des interventions	Siège et antennes	x	x	x	x	x	Coordonnateur technique	2 262 000
Objectif 1.2 : Améliorer l'image de marque de CADEPI	Siège entièrement construit et opérationnel Au moins 5 audits comptables et financiers réalisés suivant les standards internationaux Au moins 5 rapports annuels d'activités, 2 documents de capitalisation, 1 documentaire audiovisuel et 20 bulletins d'information sur les réalisations de CADEPI sont produits et diffusés auprès des partenaires, cibles et bénéficiaires	Annuelle	Achever la construction du siège de CADEPI	Siège	x	x	x			PCA	126 000 000
			Assurer la réalisation des audits comptables et financiers annuels de CADEPI et les diffuser auprès des partenaires	Siège et antennes	x	x	x	x	x	PCA	10 300 000
		Trimestrielle	Actualiser le plan de communication de CADEPI	Siège et antennes	x	x	x	x	x	Chargé de la communication	-
			Assurer la communication institutionnelle autour des réalisations de CADEPI		x	x	x	x	x	Chargé communication	21 420 000
Objectif 1.3 : Améliorer les capacités internes de mobilisation des ressources et des	Augmentation du budget d'au moins 10% d'année en année sur la période du Plan stratégique	Annuelle	Identifier de nouvelles sources de financement	Siège et antennes	x	x	x	x	x	Conseil d'Administration	2 500 000
			Développer et mettre en œuvre une stratégie de fundraising	Siège et antennes	x	x	x	x	x	Coordonnateur	6 000 000

partenariats				antennes						technique	
Objectif 1.4 : Mettre en cohérence les compétences internes et les secteurs d'interventions de CADEPI	CADEPI dispose d'un organigramme et d'un personnel en cohérence avec l'ensemble de ses secteurs d'intervention	Semestrielle	Structurer un département traitant des questions humanitaires et le doter de personnel	Siège et antennes	x	x	x	x	x	Chargé communication	50 000
			Adapter l'organigramme aux nouveaux domaines d'intervention embrassés par CADEPI	Siège et antennes	x					Conseil d'Administration	20 000
			Renforcer les capacités du personnel sur les questions humanitaires et la transition de l'urgence vers le développement	Siège et antennes	x					Conseil d'Administration	1 000 000
Axe N° 2 : Décentralisation et développement socioéconomique local											
Objectif 2.1 : Construire des dynamiques de participation des communautés à la planification et la gestion du développement local	Existence d'au moins une plateforme de planification / gestion / suivi des affaires publiques locales impulsée ou renforcée dans chaque commune d'intervention	Annuelle	Accompagner les initiatives de planification et de budgétisation participative dans les zones d'intervention		x	x	x	x	x	Responsable composante / Coordonnateur technique	19 000 000
			Faciliter l'appropriation des compétences transférées à travers le coaching des communes		x	x	x	x	x		15 000 000
Objectif 2.2 : Améliorer l'accès des communautés locales aux services sociaux de base	Existence d'au moins 3 infrastructures sociales construites ou réhabilitées dans les secteurs de l'eau, de la santé et/ou de l'éducation avec l'appui de CADEPI dans les zones d'intervention	Annuelle	Faciliter la mobilisation des ressources pour la réalisation des infrastructures sociales dans les communautés		x	x	x	x	x	Responsable composante / Coordonnateur technique	125 250 000
			Appuyer la mise en place et le fonctionnement de plateformes de gestion des infrastructures impliquant les communautés locales		x	x	x	x	x		61 000 000
			Accompagner les communautés des zones d'intervention au suivi du budget d'investissement public		x	x	x	x	x		25 250 000
Objectif 2.3 : Améliorer l'accès à la documentation civile dans les zones d'interventions	Réduction d'au moins 20% du nombre de personnes sans acte de naissance dans les communes d'intervention Augmentation d'au moins 20% d'unions légalisées	Annuelle	Collecter et actualiser les données sur l'accès aux actes d'état civil dans les communes d'intervention		x	x	x	x	x	Responsable composante / Coordonnateur technique	10 250 000
			Organiser le plaidoyer auprès des autorités administratives, communales et du BUNEC pour faciliter l'établissement des actes de naissance								500 000
			Sensibiliser à l'établissement des actes de naissance et de mariage		x	x	x	x	x		7 250 000
			Animer les réunions de concertations		x	x	x	x	x		17 750 000

			entre les acteurs impliqués dans les questions d'actes de naissance									
Objectif 2.4 : Développer l'économie locale dans les zones d'intervention	Amélioration du niveau de revenus des entrepreneurs vulnérables dans les zones d'intervention	Annuelle	Appuyer les communes dans le développement des initiatives de promotion de l'économie locale et de l'emploi		x	x	x	x	x	Responsable composante/Coordonnateur technique	125 000 000	
			Faciliter la mobilisation des ressources pour la réalisation des infrastructures marchandes dans les communautés enclavées		x	x	x	x	x		15 250 000	
			Accompagner les communes à l'organisation d'événements concourant à la valorisation de l'économie locale et à l'application des compétences transférées en matière d'économie locale		x	x	x	x	x		132 750 000	
Objectif 2.5 : Améliorer le bien-être des groupes sociaux vulnérables	Amélioration du niveau de revenus des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables dans les zones d'intervention	Annuelle	Renforcer les capacités des jeunes, des femmes, et des personnes vivant avec un handicap pour mieux défendre leurs intérêts dans les processus communaux et régionaux de planification et de budgétisation		x	x	x	x	x	Responsable composante/Coordonnateur technique	35 250 000	
			Renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap et des autres groupes vulnérables		x	x	x	x	x		Responsable composante / Coordonnateur technique	75 250 000
			Faciliter l'accès des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap et des autres groupes vulnérables aux financements		x	x	x	x	x			36 500 000
Axe N° 3 : Conservation de la biodiversité et changement climatique												
Objectif 3.1 : Renforcer la résilience des communautés rurales au changement climatique	Mise en place d'au moins une initiative d'agro-écologie ou de gestion intégrée de ressources naturelles dans chaque commune d'intervention	Annuelle	Vulgariser les textes et lois sur la gestion des ressources naturelles et le changement climatique		x	x	x	x	x	Responsable composante / Coordonnateur technique	106 250 000	
			Promouvoir les énergies renouvelables, les techniques et technologies de l'économie de l'énergie		x	x	x	x	x		100 250 000	
			Appuyer les actions d'agroécologie, de restauration de couvert végétal et de la conservation des eaux		x	x	x	x	x		200 250 000	

			Collecter les données sur les migrations climatiques dans les zones d'intervention		x	x	x	x	x		12 750 000
			Appuyer la mise en place et le fonctionnement des plateformes multi-acteurs de gestion des ressources naturelles (prévoir un diagnostic approfondi des cadres de concertation déjà mis en place)		x	x					17 750 000
Objectif 3.2 : Renforcer les conditions de protection et de préservation de la biodiversité menacée des zones d'interventions	Mise en place d'au moins une initiative de préservation de la biodiversité dans chaque commune d'intervention	Annuelle	Sensibiliser et former à la protection des espèces végétales et fauniques menacées		x	x	x	x	x	Responsable composante / Coordonnateur technique	24 400 000
			Appuyer les initiatives alternatives pour la conservation des espèces animales et végétales menacées au sein et autour des parcs nationaux des zones d'intervention		x	x	x	x	x		200 250 000
			Promouvoir des actions d'éducation environnementale		x	x	x	x	x		437 750 000
Axe N° 4 : Paix, équité et urgences humanitaires											
Objectif 4.1 : Renforcer la dynamique de paix et de cohésion sociale dans les zones d'intervention	Réduction de la prégnance des conflits dans les zones sujettes à l'insécurité et aux problématiques des déplacés internes et des réfugiés	Annuelle	Sensibiliser et former sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix							Responsable composante / Coordonnateur technique	15 250 000
			Faciliter la mise en place et le fonctionnement de comités et plateformes de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans les zones d'intervention								30 250 000
Objectif 4.2 : Apporter une réponse urgente aux personnes victimes des catastrophes naturelles, crises et conflits	Amélioration de l'accès aux services sociaux de base dans les communes situées en zone de post conflit lié à Boko Haram et d'autres catastrophes naturelles	Annuelle	Développer les mécanismes des réponses rapides aux personnes en situation des crises et de relèvement précoce							Responsable composante / Coordonnateur technique	5 000 000
	Amélioration du niveau de revenus des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables dans les zone d'intervention		Renforcer notre participation aux réunions des groupes de travail de Coordination humanitaire								-
										Total	2 076 602 000

IX. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ET CONDITIONS DE REUSSITE

Le cadre de mise en œuvre de la présente stratégie a été proposé sur la base des considérations suivantes : (i) CADEPI doit s'appuyer essentiellement sur son effectif actuel pour assurer la mise en œuvre de la stratégie, tout en s'assurant de la mise en cohérence de la qualité du personnel avec les nouveaux secteurs d'intervention qu'elle envisage d'investir ; (ii) le fonctionnement du cadre de mise en œuvre de cette stratégie ne doit pas engendrer des coûts additionnels importants.

S'agissant des opportunités de mise en œuvre du Plan stratégique de CADEPI :

- Concernant les éléments de coordination et de supervisions interne à CADEPI : On note que l'existence des documents d'orientation du développement à l'échelle internationale, nationale et locale constitue sans aucun doute une véritable opportunité de mise en adéquation des interventions de manière pertinente et cohérente à ces différentes orientations. Dans un environnement dont les enjeux de développement et de besoin d'appui par les organisations évoluent à grande vitesse, cet alignement s'avère un atout décisif pour toute action. Une bonne cohérence aux documents d'orientation / stratégiques est une garantie de création de valeur et de pérennisation pour toute organisation à l'image de CADEPI.
- Une opportunité du au positionnement de CADEPI « en zone dite prioritaire » par de nombreux partenaires au Développement. C'est une occasion qui permet à CADEPI d'intervenir de manière continue en saisissant les différents appels destinés aux ONG locales ; ceci à travers soit un positionnement en tant que bénéficiaires, soit en tant structure d'accompagnement des institutions, des populations autochtones, déplacées et réfugiés.
- Existence d'une opportunité de synergies d'action et de réseautage. Deux niveaux d'opportunités se présentent à ce niveau, notamment celle en lien avec une voie d'échange d'expériences avec les ONG internationales dont la présence est remarquable dans les zones d'intervention de CADEPI ; également celle liée à l'ensemble de réseautage potentiel avec les OSC locales diverses de la zone qui garantissent la mise en œuvre des projets dont les partenaires orientent un portage collectif.
- Une main d'œuvre formée et disponible : à travers la présence de l'Université de Maroua et des institutions supérieurs satellites qui garantissent une formation continue et adaptée aux besoins des organisations. Bien que CADEPI se démarque par le recrutement d'un personnel qualifié pour la gestion et la mise en œuvre de ses différentes actions, la disponibilité de la main d'œuvre formée demeure une bonne opportunité pour CADEPI.

Concernant les menaces sur lesquelles CADEPI devrait renforcer les mesures d'anticipation, elles portent sur :

- o La pérennité des actions dont l'efficacité et l'effective ne sont pas toujours garanties face à la Collaboration entre OSC et CTD, entre OSC elle-même qui sont parfois empreinte de méfiance. En général, il faut s'assurer d'une collaboration saine complémentaire et dynamique entre ces différents acteurs comme gage pour une reprise en main des activités au retrait des projets portés par les ONG / OSC.
- o Concernant la structuration opérationnelle en réseau : Il est évident que plusieurs opportunités de financement convergent davantage vers le financement des réseaux d'organisations comme le fait davantage l'UE. Si les OSC/ ONG ne mûrissent pas cette nécessité à se mettre en réseaux cela constituera une menace pour CADEPI à pouvoir adhérer ou initier des dynamiques de réseau en cas de besoin. Une impulsion vers une sensibilisation des potentiels organisations dans ce sens serait également bénéfique pour CADEPI ;
- o Sur le renforcement des capacités des OSC, l'absence d'un mécanisme formel et constant de renforcement des capacités des organisations constitue une grosse menace pour celle-ci. CADEPI devrait renforcée davantage son dispositif de renforcement interne des capacités fin de garantir une connexion cognitive et professionnelle face à l'évolution et les besoins en termes de compétence.
- o Sur le plan financier, la menace sur La réduction des financements des guichets traditionnels assombrit davantage les perspectives de mobilisation de partenariats de grande envergure. La nécessité pour CADEPI a renforcé sa capacité à mettre en place les stratégies de fundraising afin de limiter au maximum sa dépendance face aux financements des PTF.

IX-1. Description du cadre de mise en œuvre de la Stratégie : rôles et composition des organes de mise en œuvre

La mise en œuvre du Plan stratégique 2023-2027 de CADEPI est structurée en trois niveaux : niveau stratégique ; niveau opérationnel et niveau d'exécution.

Le niveau stratégique, à travers 02 organes qui sont l'Assemblée Générale (AG) et le Conseil d'Administration (CA). L'AG est considérée comme l'instance suprême, en effet elle est l'organe politique chargée de l'orientation stratégique de CADEPI ; c'est également lui qui définit en amont les orientations stratégiques et procède en aval au suivi évaluation de la stratégie. Quant au CA situé à un niveau inférieur de l'AG, il est l'organe d'orientation du programme annuel de CADEPI. En tant que rapporteur et mémoire corporative des décisions prises à ce niveau, le Coordonnateur de l'Organisation est spécifiquement chargé d'assister le Président du Conseil d'Administration dans la préparation des réunions, de rédiger les comptes rendus sanctionnant ces réunions, et d'accomplir toute tâche en rapport avec son mandat de rapporteur.

Le niveau opérationnel, à travers la Coordination de Gestion qui est l'instance de mise en œuvre de la stratégie dont la mission consiste à : (i) élaborer et suivre l'exécution du Plan de Travail et Budget Annuel qui est un instrument d'opérationnalisation de la Stratégie ; (ii) collecter et analyser les informations nécessaires au suivi-évaluation de la Stratégie ; (iii) suivre l'exécution des projets issus de cette stratégie ; (iv) assurer la mise en œuvre des recommandations issues du Conseil d'Administration ; (v) rendre compte de l'état de mise en œuvre de la Stratégie au Conseil d'Administration.

Le niveau de l'exécution qui est piloté par la coordination technique comprend le Coordonnateur technique, les Chefs de départements et les chefs des projets mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie. Les chefs de projets doivent mettre en œuvre les projets dans le respect de leur cahier de charge et rendre compte régulièrement de leurs activités. Les intervenants de ce niveau devront mettre à la disposition de la Coordination toutes les informations relatives aux activités menées, résultats obtenus, difficultés rencontrées, besoins en ressources.

IX-2. Système de Suivi et Evaluation de la Stratégie

Le système de suivi et évaluation repose sur la tenue des rencontres périodiques de coordination de la mise en œuvre de la stratégie.

Sous la présidence de son président, le Conseil d'Administration se réunira au moins une fois par semestre pour : (i) valider les documents que lui seront soumis par la Coordination, notamment le plan de travail et le budget annuels ; (ii) évaluer les résultats atteints ; (iii) examiner les difficultés rencontrées ; (iv) définir les mesures appropriées pour résoudre les problèmes et (v) faire le point sur les perspectives. Les recommandations et conclusions de ces rencontres seront consignées dans un compte-rendu transmis à la Coordination pour la mise en œuvre des recommandations et décisions prises par le Conseil d'Administration.

La Coordination est responsable devant le Conseil d'Administration de l'effectivité de la mise en œuvre de la Stratégie et à ce titre doit prendre les mesures nécessaires pour la réalisation des actions retenues dans les plans de travail. Elle tiendra des réunions mensuelles, sanctionnées par un compte-rendu succinct (2 pages maximum) faisant état des faits marquants survenus au cours du mois en rapport avec la Stratégie. Ces comptes rendus serviront de matériaux pour la production des rapports semestriels et annuels à soumettre au Conseil d'Administration. Ces rapports établiront le bilan des réalisations et des résultats atteints au cours de la période sous revue et proposeront des solutions aux problèmes rencontrés. Le rapport annuel sera accompagné d'un plan de travail et budget annuels qui soutiendront les échanges de la réunion annuelle d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie.

Pour le suivi de routine de la mise en œuvre de la stratégie, la Coordination développera une matrice en guise de tableau de bord qui sera mise à jour trimestriellement. Cet outil de suivi reprendra pour chaque activité du plan de travail son objectif et les résultats attendus et devra faire ressortir le niveau des indicateurs afin d'apprécier les écarts existant avec les cibles. Tous les outils de planification (plan de travail et budget annuel) et de suivi (comptes rendus, matrice de

mise en œuvre du plan de travail, budget annuel et le rapport annuel de mise en œuvre de la stratégie) seront présentés sous des formats ou canevas appropriés.

Le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) devra faire clairement ressortir, conformément aux principes de la Gestion Axée sur les Résultats, pour chaque activité les informations clés telles que son objectif, les résultats escomptés, les indicateurs de suivi, son échéance, le responsable de sa mise en œuvre. Les extraits attendus devront clairement être indiqués.

Dans le cas des outils de suivi, il s'agira de concevoir des formats adaptés à des reportings simples et succincts. La production des outils de suivi devra être précédée d'une collecte des données auprès des acteurs de la mise en œuvre de la Stratégie, en particulier les chefs de projets. En tenant compte des formats adaptés à produire, CADEPI peut s'inspirer de l'exemple suivant d'outil de suivi évaluation :

Résultats	Indicateurs (valeur de référence et valeur cible)	Approche de collecte des données sur la progression de l'indicateur	Fréquence / Calendriers	Responsables	Ressources	Risques
Effet 1						
Effet 2						
Produit 1						
Produit 2						
Activité 1						
Activité 2						
Etc.						

IX-3. Conditions de réussite de la stratégie

Pour garantir le succès de sa mise en œuvre, la Stratégie devra (a) bénéficier du soutien de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, (b) impliquer l'ensemble du personnel de la Coordination ; (c) être portée en priorité par le Coordinateur responsabilisé pour la coordination de la mise en œuvre et du suivi des interventions ; (d) bénéficier d'une dotation budgétaire spécifique pour sa mise en œuvre et le suivi de ses réalisations.

IX-3.1. Le soutien de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration devront soutenir la Coordination, notamment par un accompagnement auprès des partenaires pour la mobilisation des ressources et la facilitation de la mise en œuvre des interventions de la Stratégie.

IX-3.2. Une appropriation de la stratégie par toute l'équipe de la Coordination de CADEPI

La mise en œuvre et le suivi des réalisations de la Stratégie concernent tout le personnel de CADEPI à différents niveaux de responsabilités. Il est nécessaire que chacun ait connaissance des spécificités des partenaires et maîtrise les particularités de leurs procédures. Toute l'équipe de la Coordination doit s'approprier la Stratégie, sa mise en œuvre ainsi que le dispositif de collecte et d'analyse des données sur les réalisations obtenues.

IX-3 .3. Les besoins de fonctionnement

Afin de faciliter la mise en œuvre des interventions attendues de la Stratégie, un budget devra être mis en place pour financer les missions d'exploration, de relations publiques, de suivi et de contrôle.

SCHEMA DU DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

